

FLASH Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

Juillet - Août - Septembre 2021 - N°

105

Dans ce numéro...

- Édito
- CAPN du 27 août
- Parcours de carrière des IA-IPR
Audience DE, Revalorisation
- Continuité pédagogique
- Égalité filles-garçons
- Réforme du lycée : session 2021
- Congrès de Reims
- Délégués académiques
- Bulletin d'adhésion

Directeur de la publication

Christian Champendal

Rédacteurs en chef

Christian Champendal
Mohammed Darmame
Danielle Kunemann
Marie Musset

Impression

Tactic Impressions
01 39 86 19 08

CCPAP : 0126505659

5 numéros par an

Contact

Mail

snia-ivr@unsa-education.org

Site Internet

<http://snia-ivr.fr/>



Une année plus normale ?

Congrès SNIA-IPR
21-22 septembre 2021
à Reims

Snia-ivr
UNSA
éducation



« Questions de droit, décryptage des nouveaux textes de loi, rappel de la jurisprudence... »



VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES DANS LES
TRIBUNES DU BÂTONNIER FRANCIS LEC
SUR AUTONOME-SOLIDARITE.FR

Pour L'ASL, la prévention est la première des protections



www.autonome-solidarite.fr

Edito



Merci Alain !

Comment débiter autrement qu'en remerciant Alain Marie qui a tenu la barre du SNIA-IPR UNSA dans des eaux agitées et incertaines pendant trois années de grains et de tourmente?

L'année écoulée, encore particulière, a fait suite à la précédente qui l'était déjà, avec une crise sanitaire continue, une réforme des lycées menée tambour battant, des aménagements et adaptations à installer en temps réel, à flux tendu.

Forte pression, haute tension, toutes les catégories de personnel les ont ressenties et les IA-IPR n'ont pas fait exception. Accompagnement des équipes en présence et à distance pour maintenir le précieux lien pédagogique, évaluations des établissements avec une jauge maintenue de manière incompréhensible à 20% et qui aura nécessité beaucoup trop de temps pour la faire diminuer et l'amener à une moyenne des académies à 12%, sessions d'examens à haut risque: DNB, Bac, BTS, ... : la coupure estivale nous a trouvés toutes et tous, éreintés !

Le nouvel agenda social lancé le 22 octobre 2020, interrompu en février puis repris fin mai 2021, aura été du même bois, avec un projet annoncé d'emblée de fusion des corps d'inspection.

Forts de constats diagnostiques posés, de nos positions et propositions renforcées, forts de la consultation en février 2021 de tous les adhérents sur chacun des points de négociation, le SNIA-IPR UNSA, opposé à un projet réducteur, peu utile au système et à son "efficacité", mené dans un temps trop contraint, a néanmoins toujours participé de manière constructive aux réunions du GT5 des corps d'inspection, jusqu'à l'annonce du report du projet.

Le volet Missions et recrutement est demeuré très vague, beaucoup trop vague. Le volet statutaire et indemnitaire, mieux délinéé dès le départ, a subi des modifications annoncées à la reprise des discussions, il a permis toutefois d'obtenir des avancées, officialisées lors du CTMEN du 12 juillet, qui entreront en application dès janvier 2022.

Toujours à l'ordre du dialogue social malgré les efforts et la qualité du travail de la DGRH, et sans revenir sur la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, si les opérations de gestion des IA IPR se sont déroulées dans une temporalité mieux maîtrisée cette année, elles n'ont toutefois pas pu pallier la perte de grain d'information ni le travail de qualité effectué auparavant en CAPN.* Même si d'autres corps d'encadrement et beaucoup d'autres corps d'agents de la fonction publique connaissent le même sort, il en résulte tout de même, pour les collègues concernés, une inquiétude récurrente et une difficulté de compréhension de procédures désormais peu lisibles. Notre organisation a répondu au mieux, tâchant d'améliorer l'information et la communication.

Cette année, que nous souhaitons plus « normale », nous trouvera de nouveau à nos postes pour faire connaître et défendre le travail des IA-IPR.

Les informations de ce numéro montrent que nous avons été actifs dans tous les aspects de notre métier et de notre carrière.

Bien sûr, votre soutien actif est primordial pour continuer d'agir!

"Power concedes nothing without a demand" Frederick Douglass

Prenons soin de nous !

(*) Alain Marie a mis fin à ses fonctions de secrétaire général lors du BN du 20 mai dernier.

Christian Champendal
Secrétaire général

Rentrée du SNIA-IPR UNSA



Chers collègues,

L'année scolaire 2020-2021 a mobilisé fortement les IA-IPR dans le contexte dur de la crise sanitaire et une fin d'année marquée par des conditions de passages des examens, (baccalauréat et BTS) très compliquées et difficiles.

Durant cette année, le dialogue social a été incertain, parfois tendu car il a été mis en oeuvre sous la toise d'un corps unique d'inspection, projet que le SNIA-IPR a combattu et qui a finalement été repoussé au prochain quinquennat.

La négociation conduite avec la DGRH a néanmoins abouti à une reconnaissance financière, même si elle demeure partielle. Celle-ci se traduit par :

- Une linéarisation indiciaire attendue : les IA-IPR, régis par le décret du 18 juillet 1990 ainsi que les détachés dans ce corps, justifiant d'une durée d'ancienneté de trois ans ou plus dans le 2^e échelon du grade hors classe bénéficient d'un avancement au 3^e échelon, doté de la HEB bis (ancien échelon spécial).
- Une adhésion au régime indemnitaire RIFSEEP (qui remplace l'ICA) avec une amélioration indemnitaire pour tous les collègues est attendue et reste à confirmer.

Durant les négociations, Le SNIA-IPR n'a pas cessé d'alerter le ministère sur la baisse de l'attractivité du corps des IA-IPR comme le montrent les données concernant les résultats. Ainsi, un quart des postes n'ont pas été pourvus en 2020, et 15% en 2021. Et suite aux opérations d'affectation, 10 collègues ont renoncé au bénéfice du concours 2021. Nous avons rappelé également l'attente trop longue des collègues de la classe normale, qui ne peuvent espérer accéder à la hors-classe qu'après 8 ans d'ancienneté en moyenne. L'accès au corps des IA-IPR censé améliorer financièrement leur carrière se traduit par une stagnation au niveau indiciaire (blocage au A3) et une perte nette si on prend en compte l'ensemble de leur ancienne rémunération incluant les différentes indemnités et les avantages en nature et l'avènement de nouvelles dépenses, liées à leur nouvelle affectation (double logement, déplacement pour rejoindre leur famille...).

En CTMEN le 12 juillet, la présentation des projets résultants, décrets statutaire et indiciaire, et arrêté concernant IEN et IA-IPR, a été l'occasion d'un amendement par l'UNSA-Éducation d'amélioration de la classe normale (HEB) et de l'échelon

sommital de la hors classe (HEC), voté à une large majorité mais rejeté par l'administration.

L'audience du 13 juillet avec Pierre Moya, Directeur de la nouvelle direction de l'encadrement (DE) a permis de revenir sur les conditions de déroulement de l'agenda social, sur les difficultés éprouvées par la plupart des collègues, allant jusqu'à l'épuisement, difficultés conjoncturelles mais avant tout structurelles, et qui ont conduit pendant l'année scolaire écoulée à des demandes de retour dans le corps d'origine, de disponibilité voire même des ruptures conventionnelles.

Que ce soit pour les opérations de mobilité, notamment à travers les recours, le SNIA-IPR rappelle ses demandes d'une meilleure information et d'accompagnement des collègues. Lors de la CAPN de titularisation du 27 août, consacrée à la titularisation des collègues stagiaires, le SNIA-IPR a insisté sur le respect des procédures notamment la règle du contradictoire et la nécessité de mettre en place un protocole qui explicite la procédure d'accompagnement. Il a défendu les collègues pour qui une nontitularisation était proposée, aboutissant à une issue favorable pour l'un d'entre eux.

La rentrée 2021-2021, toujours sous protocole sanitaire, est très chargée, avec une sollicitation des IAIPR encore plus élevée, soit pour mettre en oeuvre des réformes parfois dans des délais très courts et contraints comme celle de l'évaluation des élèves en cycle terminal soit pour assurer l'évaluation des EPLE qui concernera cette année davantage d'établissements.

Dans ces conditions, le SNIA-IPR reste mobilisé pour défendre le corps des IA-IPR, le recentrage sur leurs missions principales, leur place comme experts au service de la réussite des élèves, une reconnaissance juste de leur engagement et des conditions de travail qui préservent leur équilibre familial et professionnel.

Pour y arriver, nous avons besoin de votre soutien. Celui-ci reste indispensable à la pérennité et à la réussite de notre action. Vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion*, à compléter et remettre à votre délégué académique.

Christian Champendal
Secrétaire général

* Le règlement de la cotisation par virement bancaire est désormais possible.

CAPN de titularisation des IA-PR du 27 août 2021

Déclaration liminaire

Madame la présidente,
Madame la sous-directrice,
Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,



Nous regrettons que, contrairement aux autres années, les services n'aient pas transmis de façon anticipée un tableau complet pour l'étude préalable à cette CAPN de titularisation des IA-IPR stagiaires.

Cette année encore, très particulière de pandémie, de réformes pédagogiques et de réformes structurelles a une nouvelle fois illustré l'engagement sans faille des IA-IPR. Une marque de reconnaissance a enfin été manifestée par des mesures indiciaires, qui restent insuffisantes pour la classe normale, et des mesures indemnitaires avec un passage au RIFSEEP. Ces mesures, issues des concertations de l'agenda social, sont à préciser et à concrétiser. Lors de l'audience du 13 juillet, le Directeur de l'Encadrement s'est engagé à nous faire des propositions, une nouvelle réunion devant être programmée à cette rentrée. Le SNIA-IPR y a rappelé sa position vis-à-vis du corps unique. Si un rapprochement technique des deux corps a pu être mené, la définition des missions et des métiers respectifs est d'une toute autre dimension, qui nécessite une mise à plat fine et précise pour *"un exercice serein et efficace de nos métiers"* au centre du système éducatif.

Nous avons, une fois de plus, rappelé l'urgence des ressources humaines pour la dernière année scolaire de ce quinquennat. De plus en plus de collègues, y compris expérimentés, expriment du désarroi, ressentent de réelles difficultés pour faire face aux missions multiples, toujours plus écrasantes, qui leur sont ajoutées. Certains constatent un manque de protection, d'autres envisagent un retour dans le corps d'origine, une demande de disponibilité, voire même la rupture conventionnelle.

Les résultats du concours 2021 confirment la faible attractivité du métier dont les raisons ont été largement exposées dans le cadre de l'agenda social (105 postes, 94 admis dont 4 LC, au moins 7 ont renoncé, la plupart pour des motifs d'éloignement, de conditions matérielles). Des équipes d'inspecteurs seront incomplètes dans beaucoup d'académies.

Concernant tout d'abord le mouvement des titulaires, l'affectation des lauréats et les entrées en détachement, nous déplorons de nouveau que les modalités de gestion résultant de la loi de transformation de la fonction publique occasionnent une perte de visibilité confinant à l'opacité, qui nourrit incompréhension et inquiétude chez les agents. L'incertitude générale sur les opérations de mobilité des collègues titulaires, stagiaires puis lauréats du concours, les procédures et le calendrier, recours et les révisions, nuisent à l'efficacité du système.

Par ailleurs, des éléments de réponse attendus de collègues sur leur situation personnelle nous sont parvenus tardivement de vos services. À titre indicatif mentionnons les modalités d'attribution de congés formation pour les IA-IPR ou l'affectation sur postes outre-mer (en Nouvelle-Calédonie), ces procédures restent à objectiver plus clairement

S'agissant de la CAPN de titularisation de ce jour, nous vous remercions pour les listes remises en ce qui concerne les stagiaires ainsi que les détachés à la rentrée 2021. Nous estimons toujours toutefois la date retenue trop tardive qui impacte fortement les collègues concernés, dans leur vie professionnelle et personnelle. Un retour au calendrier précédemment en usage témoignerait d'une marque de soin de l'institution envers ses agents.

Nous constatons toujours des modes d'accompagnement et d'évaluation des stagiaires disparates selon les académies. Nous réitérons donc notre requête d'un travail d'harmonisation pour que les propositions d'avis défavorables soient l'aboutissement d'une réelle procédure d'alerte explicite, inscrite dans un calendrier annuel, qui apporte des recommandations formalisées indiquant au stagiaire les axes de progrès, et qui respecte le contradictoire. Les cas de renouvellement envisagés illustrent le bien-fondé de notre proposition. Nous déplorons aussi l'incapacité d'accompagner pleinement dans leur prise de fonction des collègues entrés en détachement en juillet et, comme l'an passé, nous restons ce jour, dans l'attente d'une base actualisée des IA-IPR.

Convaincus que notre connaissance des établissements, des personnels et des situations des collègues est précieuse pour l'institution dans ses prises de décisions, la mise en œuvre effective des réformes ainsi que la réalité quotidienne de la pédagogie au bénéfice de tous les élèves, nous réclamons des conditions de travail et de rémunération décentes afin de réaliser nos missions sur le terrain dans une confiance retrouvée.

Nous saluons amicalement Alain Marie qui a œuvré pleinement au sein de cette Commission.

Pour les commissaires paritaires
du SNIA-IPR UNSA

Christian Champendal
Secrétaire général

CAPN de titularisation des stagiaires - promotion 2020

Lors de la CAPN de titularisation des IA-IPR, nous ont été remis sur table une liste des stagiaires IA-IPR 2021, la liste des candidats recrutés par voie du détachement dans le corps 2021-2022 et la liste des personnels faisant l'objet d'une demande d'intégration dans le corps après détachement. Il reste à déplorer l'absence de transmission par l'administration d'une liste complète des collègues titularisés à l'issue de cette commission. Deux cas de renouvellement étaient proposés, que l'argumentation des commissaires paritaires du SNIA-IPR a permis de résoudre en une décision de titularisation par la commission. Félicitations aux collègues titularisés. Les tableaux suivants sont reconstitués ou transmis.

➤ Titularisation des lauréats du concours 2020 à l'issue de la CAPN du 27 août 2021

Libellé spécialité	Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps d'origine	Académie d'affectation
ALLEMAND	MME	LALLART	CELINE	AGREGE	NANTES
	M.	MICARD	SYLVAIN	AGREGE	POITIERS
	M.	MINART	WANDRILLE	AGREGE	REIMS
ANGLAIS	MME	ZYCH	EMMANUELLE	AGREGE	CRETEIL
	MME	LECART	CHRISTINE	AGREGE	CLERMONT DERRAND
	MME	BOUSLAMA	ALIFA	AGREGE	CLERMONT DERRAND
ARTS PLASTIQUES	MME	MAHIEU-DEHAYNIN	ELSA	AGREGE	STRASBOURG
	MME	ROUSSEAU	MARIE	AGREGE	NANCY-METZ
ECONOMIE ET GESTION	MME	CERVEAUX	CORALIE	AGREGE	TOULOUSE
	MME	FONTANA	SYLVIE	AGREGE	CORSE
	MME	STEINMANN	AUDREY	AGREGE	STRASBOURG
	MME	GHEMRI	SYHAM	AGREGE	CRETEIL
	M.	DZYGA	STEPHANE	I.E.N	DIJON
	M.	FOLIWE	DONALD	AGREGE	GUADELOUPE
	M.	BURGAUD	GREGOIRE	AGREGE	CLERMONT DERRAND
EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE	MME	PLANCQ	DELPHINE	AGREGE	LILLE
	M.	MICHEL	LAURENT	AGREGE	TOULOUSE
	MME	AUDRY	CELINE	AGREGE	CRETEIL
	MME	AGNAN POURINET	COSETTE	AGREGE	BORDEAUX
	MME	ALEXANDRE	CORALIE	AGREGE	AMIENS
	M.	FAURE	SEBASTIEN	AGREGE	POITIERS
ESPAGNOL	MME	JEAN	VIRGINIE	AGREGE	POITIERS
	MME	HAREUX	ISABELLE	CHAIRE SUP.	AMIENS
	M.	ASSIE	JONATHAN	AGREGE	CLERMONT DERRAND
	M.	BROUZES	FREDERIC	PERS. DIREC.	ADM. CENT.
	M.	PONTILLON	THIBAUD	PERS. DIREC.	ORLEANS-TOURS
	M.	CLAVE	FREDERIC	PERS. DIREC.	ORLEANS-TOURS
	M.	MILLET	PHILIPPE	PERS. DIREC.	POITIERS
	MME	MORISSON	ELISABETH	PERS. DIREC.	CRETEIL
	MME	FUMET	JEANNE-CLAIRE	AGREGE	AMIENS
	MME	GASTE	VERONIQUE	PERS. DIREC.	CRETEIL
	MME	TYBIN	CECILE	PERS. DIREC.	DIJON

ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE	MME	MEYNENT	RACHEL	PERS. DIREC.	DIJON
	MME	GUILLOU	RACHEL	PERS. DIREC.	LILLE
	MME	OLLIER	BALBINE	PERS. DIREC.	RREUNION (LA)
	M.	ADNANI	ABDELHAFID	PERS. DIREC.	NICE
	M.	REVELEN	STEPHANE	PERS. DIREC.	VERSAILLES
	M.	AUBAILLY	DAVID	PERS. DIREC.	LIMOGES
	M.	HAJA	MAXIME	PERS. DIREC.	LILLE
	MME	WUHLIN	MARIE-PIERRE	PERS. DIREC.	BESANCON
	M.	MERLIN	MICHAEL	PERS. DIREC.	NORMANDIE (ROUEN)
	MME	BENUCCI	CORINE	PERS. DIREC.	LYON
	M.	FRAILE	HERVE	PERS. DIREC.	POITIERS
	M.	RIBON	JEAN-BAPTISTE	AGREGE	NANCY-METZ
HISTOIRE- GEOGRAPHIE	M.	COCHENEK	YOUENN	AGREGE	AIX-MARSEILLE
	M.	LALMY	PASCAL	AGREGE	REIMS
	MME	DEWAVRIN-FARRY	MARILYNE	AGREGE	CLERMONT DERRAND
	M.	LOM	LAURENT	AGREGE	CLERMONT DERRAND
	M.	BECOGNEE	VINCENT	AGREGE	AIX-MARSEILLE
ITALIEN	M.	HALBOUT	OLIVIER	AGREGE	NICE
	M.	IALLONARDI	PASQUALE	AGREGE	NANCY-METZ
LETTRES	MME	VIGNES	JULIA-MARIE	AGREGE	AIX-MARSEILLE
	MME	QUILLE	ALICE	AGREGE	CRETEIL
	MME	SIMONOT	MELINEE	AGREGE	VERSAILLES
	MME	ZAPPULLA	AUDREY	AGREGE	CRETEIL
	MME	DEMEMES	JOELLE	AGREGE	DIJON
	M.	MORIN	GILDAS	AGREGE	VERSAILLES
MATHEMATIQUES	MME	HUMBLET	LAURE	AGREGE	MONTPELLIER
	M.	SEVA	CHARLES	AGREGE	VERSAILLES
	M.	COUDERT	JEROME	AGREGE	GRENOBLE
	MME	AIT KHELIFA	MAHDIA	AGREGE	REIMS
PHILOSOPHIE	MME	WIEME	JULIETTE	AGREGE	LILLE
	MME	DREYFUS	SOPHIE	AGREGE	TOULOUSE
PHYSIQUE CHIMIE	MME	TANGUY	FLORIANE	AGREGE	DIJON
	M.	BARDE	MICHEL	AGREGE	AIX-MARSEILLE
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	M.	SILVERI	ALEXANDRE	AGREGE	CRETEIL
	M.	MICHEL	OLIVIER	AGREGE	STRASBOURG
	M.	MUNIER	MAX	AGREGE	LYON
	M.	FABRE	PATRICE	AGREGE	MONTPELLIER
	MME	PINTON	AURELIE	AGREGE	POITIERS
SC. MEDICO-SOC.	MME	MARTIN	SABINE	AGREGE	AIX-MARSEILLE
	MME	DIGARD	ISABELLE	AGREGE	VERSAILLES
STI SCIENCES INDUSTRIELLES	MME	VAN PRAET	MANUELLA	AGREGE	AMIENS
	MME	NITSCHHELM	ELINA	AGREGE	STRASBOURG
	M.	MARTIAS	LAURENT	AGREGE	POITIERS
	M.	SAVIGNAC	DAVID	AGREGE	LIMOGES
	M.	DONY	BENOIT	AGREGE	NICE
	M.	ROSE	FABRICE	AGREGE	LILLE
	M.	VIGNE	JEAN-FRANCOIS	AGREGE	POITIERS



➤ Affectation des lauréats du concours 2021

Spécialité/ discipline	Civilité	Nom usage	Prénom	Académie d'Origine	Académie d'Affectation
Allemand	Mme	CLOT	CECILE-EUGENIE	NANCY-METZ	STRASBOURG
Anglais	Mme	BONET	VIRGINIE	BESANCON	DIJON
	Mme	CAMPS VAQUER	PASCALE	VERSAILLES	VERSAILLES
	Mme	DELCUZOUL	ELSA	ORLÉANS-TOURS	ORLÉANS-TOURS
	M.	DOWLING	CYRIL	MONTPELLIER	MONTPELLIER
	M.	FERRY	YANNICK	AIX-MARSEILLE	MONTPELLIER
	Mme	GASPERINI	STEPHANIE	AIX-MARSEILLE	AIX-MARSEILLE
	Mme	LEONARDON	MARIE HELENE	CLERMONT FD	CLERMONT-FERRAND
	M.	MOYEN	MANUEL	NANCY-METZ	GRENOBLE
Biotechnologies génie-biologique	Mme	NORRIS	ANNE-SOPHIE	AMIENS	AMIENS
	Mme	DOUCET	SANDRINE	BORDEAUX	BORDEAUX
Éco-gestion	Mme	BUTAYE	STEPHANIE	PARIS	POITIERS
	Mme	FREYDIERE	NATHALIE	LYON	LYON
	Mme	GLONDU	CATHERINE	MARTINIQUE	MARTINIQUE
	Mme	HERVE	FANNY	TOULOUSE	TOULOUSE
	M.	PEYREL	PIERRE	CLERMONT FD	LYON
	M.	PIQUÉE	CHRISTOPHE	ORLEANS-TOURS	NANTES
Éducation musicale	M.	AVINEE	NICOLAS	LILLE	VERSAILLES
	Mme	BERTHE	MATHILDE	PARIS	ORLÉANS-TOURS
EPS	Mme	DAPOIGNY	DELPHINE	VERSAILLES	VERSAILLES
	M.	FANJAUD	BENJAMIN	MONTPELLIER	NICE
	M.	FEVIN	DAVID	POITIERS	NANTES
	Mme	GUILON	SOZIC	NANTES	NANTES
	M.	LARNICOL	ALBAN	REIMS	LILLE
	Mme	PRUDENT	LAURA	MAYOTTE	GRENOBLE
	M.	PUAUX	JEREMY	PARIS	LILLE
	M.	SKARNIAK	RICHARD	STRASBOURG	STRASBOURG
	M.	TOMASZOWER	YOANN	CRETEIL	MONTPELLIER
Espagnol	M.	COTS	JULIEN	LILLE	LILLE
EVS	M.	CHANTEUR	PHILIPPE	CAEN	NORMANDIE (CAEN)
	Mme	COLLE AUDOUCET	NATHALIE	STRASBOURG	STRASBOURG
	M.	HOUSSIN	LAURENT	ROUEN	NORMANDIE (ROUEN)
	Mme	JANTZEN	ANNICK	AMIENS	AMIENS
	Mme	JONCOUR	AGNES	CRETEIL	CRÉTEIL
	Mme	MEUNIER	SANDRA	CRETEIL	CRÉTEIL

Affectation des lauréats du concours 2021 (suite)

Spécialité/ discipline	Civilité	Nom usage	Prénom	Académie d'Origine	Académie d'Affectation
	Mme	POISSON	SOPHIE	LILLE	VERSAILLES
	M.	QUEF	PIERRE	PARIS	MONTPELLIER
	Mme	ROULLE	SOPHIE	NORMANDIE CAEN	NORMANDIE (ROUEN)
	Mme	SIMONET	NATHALIE	GRENOBLE	CRETEIL
Histoire - Géographie	M.	ARNAL	J. FRANCOIS	LYON	NORMANDIE (CAEN)
	M.	DARDILLAC	OLIVIER	ROUEN	VERSAILLES
	Mme	GAUJAL	SOPHIE	VERSAILLES	VERSAILLES
	Mme	GAUTHIER	CLARISSE	BORDEAUX	STRASBOURG
	Mme	MARSOL	ALICE	GRENOBLE	CRÉTEIL
	Mme	PIBAROT	VIRGINIE	AIX-MARSEILLE	DIJON
	M.	POULET	HUGO	CRÉTEIL	NANTES
	M.	SORBA	FABRICE	REUNION (LA)	REUNION (LA)
Lettres	Mme	BARDET	CAROLINE	CRÉTEIL	TOULOUSE
	Mme	BODAINÉ	VÉRONIQUE	STRASBOURG	NANCY-METZ
	Mme	CLO-SAUNIER	MAGDELEINE	GRENOBLE	BESANCON
	Mme	ESTIENNE	PERRINE	AIX-MARSEILLE	NORMANDIE (CAEN)
	Mme	FIÈVRE	GWENOLA	VERSAILLES	VERSAILLES
	Mme	LE PERSON	CHRISTINE	AMIENS	NORMANDIE (CAEN)
	Mme	LOBRY	MYRIAM	LILLE	LILLE
	Mme	MASSONNAT	JADE	PARIS	NANCY-METZ
	Mme	PARANTEAU	DOMINIQUE	POITIERS	TOULOUSE
	M.	RODRIGUEZ	JUAN-LUIS	GRENOBLE	NICE
	M.	ROZIER	LOIC	PARIS	ORLÉANS-TOURS
	Mme	SIBRAC	ARMELLE	CRETEIL	CRÉTEIL
Mathématiques	Mme	BLANC	SANDRINE	NORMANDIE CAEN	NORMANDIE (CAEN)
	Mme	DE ALMEIDA	SYLVIE	LYON	LYON
	M.	DESTRUHAUT	FABRICE	MONTPELLIER	CLERMONT-FERRAND
	M.	GINESTE	OLIVIER	TOULOUSE	VERSAILLES
	Mme	JOSEPH	NADINE	NANCY-METZ	NANCY-METZ
	M.	PLUSKOTA	FREDERIC	LILLE	LILLE
Physique- chimie	Mme	CHAREYRON	MAUD	CRETEIL	VERSAILLES
	Mme	GARDET- BALQUET	P-MYRTILLE	AEFE	GRENOBLE
	M.	LABARBE	PIERRE	PARIS	RENNES
	M.	PLESSIET	PASCAL	LILLE	LILLE
	M.	STEINER	SEBASTIEN	AEFE	GRENOBLE
Sciences de la vie et de la terre	M.	CICCARONE	J-CHRISTOPE	GRENOBLE	GRENOBLE
	M.	GAZEAU	SEBASTIEN	TOULOUSE	LIMOGES
	Mme	GUILLOTIN	GAELLE	ORLÉANS-TOURS	VERSAILLES
	M.	SERRET	FABIEN	VERSAILLES	VERSAILLES
STI DMA	M.	FRESSENCOURT	NOEL	DIJON	BESANCON
STI sciences industrielles	M.	CHARENSOL	FREDERIC	BESANCON	STRASBOURG



➤ Détachements dans le corps des IA-IPR au 1^{er} septembre 2021

Civ.	NOM	Prénom	Corps d'origine	Spécialité d'inscription	Affectation au 01/09/2021
M.	AMORIM	Fernando	Agrégé	Portugais	AMIENS
Mme	BOISSON	Audrey	Agrégée	SVT	DIJON
M.	BOUANICHE	Ari	Agrégé	Anglais	TOULOUSE
Mme	CAUSSE	Angéline	Agrégé	Portugais	GUYANE
Mme	CHANG	Mathilda	Agrégé	SVT	POLYNÉSIE FRANÇAISE
Mme	CHAUVIGNE DIAZ	Anne	Agrégée	Espagnol	VERSAILLES
M.	CHIBRARD	Mathieu	Agrégé	Mathématiques	CRÉTEIL
Mme	CRISEAU	Laurence	IEN	STI DMA	LILLE
Mme	DILLIE	Aurore	Agrégée	Anglais	LILLE
M.	FIXOT	Nicolas	Agrégé	Mathématiques	VERSAILLES
Mme	GOURDY-BLENIAT	Elise	Agrégée	STI DMA	CRÉTEIL
Mme	HUFTIER	Sandrine	Agrégée	SVT	LILLE
M.	JOCQUEL	Michel	IEN	STI	GUYANE
Mme	LAGAUNE-TABIKH	Evelyne	Agrégée	SES	MONTPELLIER
Mme	LANOS	Claudie	Agrégée	Biochimie Génie biologique	LILLE
M.	LARTHOMAS	Jacques	Agrégé	Philosophie	La RÉUNION
M.	LEGRAS	Eric	IEN	Physique-chimie	MAYOTTE
Mme	LOMBARD	Magali	Agrégée	Philosophie	AMIENS
Mme	LORENTE	Marie-France	Perdir	Espagnol	VERSAILLES
Mme	LUYDLIN	Séverine	Agrégée	SMS	BORDEAUX
M.	MÉNAGE	Joffrey	Agrégé	EPS	CAEN

M	OTTAVIANI	Hyacinthe	Agrégé	Lettres- Langue et Culture Corses	CORSE
Mme	PAPINEAU	Gaelle	Agrégée	Mathématiques	ORLÉANS-TOURS
Mme	SAINT JEAN	Catherine	Agrégée	Anglais	TOULOUSE
M.	TALON	Jean-François	Agrégé	Histoire Géographie	GUADELOUPE
Mme	TERY	Iman	Agrégée	Arabe	CRÉTEIL
M.	VERGNES	François	Agrégé	SES	BORDEAUX
Mme	VINCENT	Elsa	Agrégée	Arts plastiques	TOULOUSE

➤ Intégrations après détachement dans le corps des IA-IPR au 1^{er} septembre 2021

CIV	NOM	PRÉNOM	CORPS d'ORIGINE	DISCIPLINE	ACADÉMIE
Mme	BORDES	Valérie	Agrégée	MATHÉMATIQUES	CORSE
Mme	DERAMOND	Cécile	Agrégée	RUSSE	PARIS
M.	FERRALIS	Marc	PERDIR	MATHÉMATIQUES	NORMANDIE (CAEN)
Mme	HO	Shai-Ing	Agrégée	CHINOIS	LYON
M.	KRAITSOWITS	Stéphane	MCF	ANGLAIS	VERSAILLES
Mme	LIMOUSIN	Caroline	Agrégée	ANGLAIS	NANTES
Mme	MALEK	Sylvie	Agrégée	LETTRES	GRENOBLE
Mme	NEUMANN	Sophie	Agrégée	EPS	ORLÉANS-TOURS
Mme	PILLET-ROSAT	Isabelle	Agrégée	CHINOIS	RENNES
Mme	ROQUEJEFFRE	Julie	Agrégée	CHINOIS	STRASBOURG
Mme	SOYER	Béatrice	IEN	LETTRES	MARTINIQUE
Mme	STOFFEL	Adeline	Agrégée	LETTRES	REIMS

Parcours de carrière : l'accès linéarisé au HEB bis, étape importante vers la hors échelle C !



Parmi les mesures de revalorisation obtenues par le SNIA-IPR UNSA, celle concernant l'indiciaire et l'accès linéarisé à la HEB bis est une nouvelle étape importante vers notre objectif d'une grille indiciaire culminant à la HEC.

Mesure importante car elle va concerner près de la moitié des IA-IPR : en juin 2019, 45 % du corps était à la HCL (pour mémoire, à cette date 6 % seulement du corps était à l'échelon spécial avec pour âge moyen 61 ans !).

Mesure avec effet financier au 1^{er} janvier 2022 pour tous les IA-IPR à la hors-classe justifiant de 3 années dans le 2^e échelon de la hors classe soit pratiquement la totalité (c'est-à-dire ceux ayant accédé au B3 au plus tard au 1^{er} janvier 2021).

Sous réserve de la publication du décret, les futurs accédants seront rétribués au B Bis2, s'ils remplissent la condition de durée : 3 ans d'ancienneté au 2^{ème} échelon ou plus pour passer au B bis, avec un indice 1095 (+ 28 points par rapport au B3, indice 1067) puis, une année plus tard, de 1124 au B Bis3 (+29 points), soit une progression mensuelle brute de 131€ puis de 135€ l'année suivante, soit en cumul : 266€ bruts mensuels.

Concernant la grille des IA-IPR, un indice de la classe normale culminant à la HEA est un non-sens au regard de la grille des professeurs agrégés, principal corps vivier, qui culmine à la HEB en classe exceptionnelle.

Autre constat, cette nouvelle grille se caractérise par une absence de classe exceptionnelle ou d'échelon spécial ce qui fait que le corps des IA-IPR est probablement l'un des rares corps à ne pas bénéficier dans son échelonnement indiciaire de cette perspective. Cela montre combien le ministère manque de cohérence dans sa volonté de reconnaître les IA-IPR en leur accordant l'accès à la HEC.

Les mesures que nous défendons concernent la situation des collègues en poste et se préoccupent de l'attractivité du corps, notamment vis-à-vis de notre corps vivier.

Échelon	Durée de l'échelon	IB	IM	Salaire brut
Grade : IA-IPR hors classe				
3^{ème} échelon Hors Échelle B bis				
HEB bis3	1 an	HEBb3	1124	5 267,06 €
HEB bis2	1 an	HEBb2	1095	5 131,17 €
HEB bis1	1 an	HEBb1	1067	4 999,96 €
2^{ème} échelon, Hors Échelle B				
HEB3	1 an	HEB3	1067	4 999,96 €
HEB2	1 an	HEB2	1013	4 746,92 €
HEB1	1 an	HEB1	972	4 554,79 €
1^{er} échelon, Hors Échelle A				
HEA3	1 an	HEA3	972	4 554,79 €
HEA2	1 an	HEA2	925	4 334,55 €
HEA1	1 an	HEA1	890	4 170,54 €
Grade : IA-IPR classe normale				
7^{ème} échelon, Hors Échelle A				
HEA3	1 an	HEA3	972	4 554,79 €
HEA2	1 an	HEA2	925	4 334,55 €
HEA1	1 an	HEA1	890	4 170,54 €
6 ^{ème}	2 ans et 3 mois	1027	830	3 889,38 €
.....
1 ^{er}	2 ans et 3 mois	713	591	2 769,43 €

Mesure enfin très importante, pour les nombreux collègues IA-IPR ayant prévu de faire valoir prochainement leurs droits à la retraite :

Impact financier de l'accès au BBis sur le montant de la pension de retraite Calcul sur la base d'un taux de remplacement de 70% sans prise en compte d'une éventuelle surcote.	
Différentiel brut mensuel pour départ au Bbis 2 au 01/09/22	Différentiel brut mensuel pour départ au Bbis 3 au 01/09/23
≠ de 28 points d'indice soit : $28 \times 4.686 \times 0,70 =$ 91,85 €	≠ de 57 points d'indice soit : $57 \times 4.686 \times 0,70 =$ 186,97 €

Cependant, nous ne pouvons nous satisfaire d'une revalorisation indiciaire qui ignore les collègues à la classe normale, soit plus d'un IA-IPR sur deux. Le SNIA-IPR avec l'appui de l'UNSA Éducation demande pour les IA-IPR :

- La fluidification de la carrière des collègues à la classe normale avec l'accès à la HEB en fin de classe normale (grade 1) avec mise en œuvre en janvier 2023
- L'amélioration de la hors classe (grade 2) pour la création d'un échelon spécial à la HEC.

Ces deux demandes ont fait l'objet d'un amendement fédéral soumis au vote du Comité technique ministériel du 12 juillet 2021 dans le cadre de l'étude des deux décrets, statutaire, indiciaire et de l'arrêté indemnitaire, relatifs aux IEN et aux IA-IPR. A l'issue de ce CTMEN, notre amendement portant nos revendications sur le décret statutaire a reçu une large majorité de voix des OS présentes mais il a été rejeté par l'administration.

Alain Marie SG honoraire
Christian Champendal SG

Rencontre Directeur de l'Encadrement SNIA-IPR UNSA, lundi 13 juillet

Le SNIA-IPR UNSA, représenté par Christian CHAMPENDAL, Marie MUSSET et Alain MARIE, a rencontré Pierre MOYA, directeur de l'Encadrement, accompagné de Fabien STROBEL en visioconférence. Cette rencontre, programmée à l'issue du GT 5 de l'agenda social consacré aux corps d'inspection, a permis de faire un point global sur la situation des IA-IPR à l'aune d'un projet de fusion repoussé et dont l'immaturation a été admise.

S'agissant du volet Métier-missions, nous avons rappelé la trop lourde charge de travail actuelle des RDV de carrière, de l'accompagnement de la réforme du lycée, celui des équipes et des établissements dans les évaluations et la charge déraisonnable de l'évaluation des établissements maintenue dans certaines académies (avec déjà des messages de rattrapage !). Il en résulte un constat de contraintes qui empêchent les IA-IPR de réaliser l'ensemble des missions demandées. Le recrutement chroniquement insuffisant implique des mesures urgentes pour renforcer l'attractivité du métier. Un projet RH global volontariste est attendu de la nouvelle direction.

S'agissant du statutaire, Pierre Moya a rappelé l'obtention de haute lutte de la linéarisation de la HEB bis. Le terme de rapprochement indiciaire des corps d'inspection est employé. Il suscite notre remarque sur ses modalités et les options qui ont été successivement présentées : 3 grades dans le contexte d'un corps unique à 2 niveaux d'entrée, puis au final 2 grades avec une volonté d'alignement des grilles IEN et IA-IPR. Le directeur de l'Encadrement a confirmé que la revalorisation indemnitaire sera effective avec la bascule au RIFSEEP, une enveloppe est bien prévue. Les BOP (budget opérationnel programme) des académies seront abondés avec une enveloppe spécifique et la mesure de revalorisation sera appliquée au 1^{er} janvier 2022. Les questions du classement en 3 groupes et des taux effectifs seront affinées en GT. La création de postes d'IA-IPR supplémentaires devra continuer selon une programmation définie. La lisibilité des procédures, affectation, mouvement et promotion, issues des lignes directrices de gestion mobilité et carrière doit être améliorée pour permettre toute la communication des services avec les OS dans ce cadre réglementaire.

Pierre Moya a rappelé que les différents GT inscrits dans l'agenda social dont le GT5 reprennent dès la rentrée.

Si les échanges tenus ont été constructifs, le directeur de l'encadrement à l'écoute des arguments avancés sur les différentes thématiques abordées, le chantier est vaste...

Carnet

Christine

Nous avons appris, avec tristesse, la disparition de notre collègue Christine Garcia, IA-IPR d'anglais à Nice des suites d'une longue maladie. Arrivée à Nice de l'académie de Toulouse à la rentrée 2015, Christine s'est imposée dans notre collège par sa gentillesse et son très haut niveau d'expertise. Toujours disponible pour défendre une bienveillante exigence éducative pour les élèves, elle savait mettre au profit du collectif des IA-IPR sa connaissance des langues vivantes tant sur le plan culturel que didactique.

Jérémy

Jérémy Reyburn a été IA-IPR d'anglais dans l'académie de Caen de 2008 à 2015 après avoir été enseignant en collège puis à l'université et à l'IUFM. Son engagement dans l'Éducation nationale était une seconde carrière. Ses métiers précédents lui ont donné une expérience professionnelle très diverse, dont il a nourri sa pédagogie pour en transmettre les principes avec limpidité. Il a marqué des générations d'élèves, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants par son approche de l'enseignement et de l'apprentissage, pragmatique et empreinte d'humanité. Il a contribué à l'accompagnement de la réforme de l'enseignement des langues étrangères, en particulier de l'oral, invitant à imiter les mécanismes naturels d'acquisition de la langue maternelle : c'est en écoutant et en pratiquant les langues, qu'on les apprend. Nous avons perdu un excellent collègue, un grand professionnel, un homme de bonne volonté dont l'humour, la délicatesse, la pertinence nous manqueront.

Le SNIA-IPR adresse à leurs familles, leurs proches nos pensées, ses très sincères condoléances

Rentrée : Classements et déclassements



Éric Maurin reprend son étude de 2019 sur les effets de nos visites et rapports d'inspection. Un peu de baume en écoutant les Matins de France Culture de la rentrée : www.franceculture.fr/emissions/ll-invite-e-des-matins/renree-des-classes-classements-et-declassements-avec-eric-maurin-et-annabelle-allouch (17'50). L'étude porte sur les inspecteurs de lettres et de mathématiques... sans doute valable pour les autres disciplines. L'auteur trouve que nous sommes bon marché ! *Trois leçons sur l'école républicaine*, Eric Maurin (Seuil) 11,90€



Jean-Paul Delahaye, Exception consolante, un grain de pauvre dans la machine, (Librairie du Labyrinthe), ISBN 978-2-918397-29-8, 17€. Jean-Paul Delahaye, ancien conseiller spécial et Dgesco de Vincent Peillon, inspecteur général, rend hommage à sa mère et raconte sa vie d'enfant pauvre. JP Delahaye nous fait comprendre à quel point l'École est dure et inadaptée. Malgré sa réussite personnelle, il n'a rien oublié des humiliations, du courage de sa mère et invite au devoir de solidarité.

Continuité pédagogique et numérique : Pandémie et résilience, comment réussir le retour en classe ?



Les dernières recommandations communes de l'Unicef, de l'OMS et de l'ONU confirment que la France a vu juste en laissant ses écoles fermées le moins longtemps possible¹. Dans le même temps, la récente enquête de la Depp indique que Perdir, inspecteurs et CPE sont "globalement satisfaits de la continuité pédagogique" pendant le confinement 2020. À l'heure du retour en classe, après un confinement source objective de dégradation de la santé psychique, au cours d'une pandémie identifiée par tous les chercheurs comme un stress sociétal majeur, les constats portent tout autant sur les lacunes disciplinaires à combler que sur le lien social à retrouver. Le retour en classe ne saurait donc se réduire à la seule reprise des apprentissages.

La continuité pédagogique à l'épreuve d'un traumatisme médical et sociétal

Selon les spécialistes de la santé, une pandémie est un traumatisme médical mais aussi sociétal majeur. Parmi diverses enquêtes récentes l'étude socio-épidémiologique *Confeado*² s'intéresse aux symptômes anxieux et dépressifs réactionnels d'un panel d'environ 4000 adolescents de 9 à 18 ans, de fin de cycle 2 au lycée toutes voies, incluant SEGPA, IME et protection de l'enfance. Elle insiste sur le fait que les adolescents sont plus concernés que les plus jeunes, et les filles plus exposées. Sans surprise, la détresse psychologique est corrélée aux conditions de vie matérielles et familiales. Le sentiment d'être dépassé par rapport au travail scolaire demandé assure aussi un faible score de résilience. La recherche en éducation constate de même le fossé entre les parents qui ont pu aider à la mise en œuvre d'un enseignement à distance et ceux qui sont peu en capacité d'accompagner leurs enfants dans un travail scolaire. Conscients de l'importance des habitudes sociales et émotionnelles dans le développement de l'adolescent, les enseignants ont tout fait pour maintenir l'enseignement mais aussi le contact bienveillant avec les élèves, afin qu'ils vivent cette situation anxiogène dans les conditions les plus acceptables possibles³.

Leçons d'un cadre spatiotemporel, technique et affectif inédit

Un certain nombre de professeurs l'ont constaté : des élèves identifiés comme en difficulté se sont contre toute attente

réconciliés avec l'effort scolaire et l'engagement une fois loin de l'école, et ont même progressé⁴. Sans nier que le confinement a majoritairement creusé les inégalités, ce constat à la marge interroge les pratiques scolaires et encourage à poursuivre librement les changements opérés sous la contrainte du confinement : questionnement à propos du « triangle pédagogique », réflexion sur l'hybridation et la place du numérique, travail en classe inversée, place et fonction de l'évaluation... Le rôle de l'espace scolaire redevient alors central. Retrouvé avec une satisfaction manifeste par les équipes et les élèves après le "distanciel", ce lieu de vie doit bénéficier de la réflexion induite par le confinement. La récente focalisation sur les capteurs de CO2 ne doit pas masquer d'autres façons de travailler, y compris en plein air, comme nous y invitent depuis plus d'un siècle divers pédagogues, tout comme les politiques de la santé de nombreux pays, et ce pour des raisons pédagogiques et sociales (la nature ayant une capacité éducative) ou prophylactiques (l'éducation « en plein air » repoussa en son temps la tuberculose)⁵.

Notre système éducatif a montré sa capacité de résistance et d'adaptation, voire sa résilience. Le retour en classe peut déboucher sur des améliorations bénéfiques pour le bien-être au travail de tous, et sur une prise en compte définitive des fractures insupportables de l'école de la République.

Marie MUSSET SG adjointe

¹ Voir Flash n° 103 et 104 : <http://www.snia-ipr.fr/index.php?action=voir&t=flash>

² VANDENTORREN Stéphanie, KHIREDDINE Imane, ESTEVEZ Mégane (et al.). Premiers résultats des facteurs associés à la résilience et à la santé mentale des enfants et des adolescents (9-18 ans) lors du premier confinement lié à la Covid-19 en France. BEH Covid-19, n° 8, 2021-05-20, pp. 2-17. <http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/20...> (2021-07-06)

³ Sylvain Wagnon, « La continuité pédagogique : méandres et paradoxes en temps de pandémie », Recherches & éducations [En ligne], HS | Juillet 2020 <https://journals.openedition.org/rechercheseducations/10451>

⁴ Cadiou Sandra & Mothes Patricia. Université Toulouse - Jean Jaurès (France). Quand la continuité pédagogique conduit à la réussite : Étude de cas. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02970379/>

⁵ Musset Marie (2012). De l'architecture scolaire aux espaces d'apprentissage : au bonheur d'apprendre ? Dossier d'actualité Veille et Analyses, n° 75, mai. Lyon : ENS de Lyon.

Réforme du lycée : Une session d'examen chaotique...



Les examens de la session 2021 du baccalauréat et du BTS se sont déroulés dans des conditions pour le moins insatisfaisantes. Certes, l'évolution imprévisible à court et moyen terme de l'épidémie rendait l'exercice difficile. Néanmoins, la situation sanitaire ne peut à elle seule justifier les dysfonctionnements conséquents, qui ont dû être gérés dans l'urgence, et qui ont épuisé les gestionnaires des DEC au premier chef, mais aussi les personnels de direction ainsi que les IA-IPR.

Si une mission de l'IGESR a été commanditée sur ce sujet, on peut sans visée exhaustive dresser un premier bilan critique du déroulement des épreuves et des corrections de ces deux examens.

En ce qui concerne le baccalauréat, on peut notamment citer :

- La mise à disposition très tardive des logiciels de gestion et d'administration de l'examen.
- Des difficultés de recensement et de constitution des jurys non anticipées, eu égard à la nature pluridisciplinaire de l'épreuve du grand oral
- Des conditions de préparation et de passation de cette épreuve très différentes selon les établissements, centres d'examen
- Une sur-sollicitation d'enseignants, notamment des professeurs de lettres
- Une absence d'harmonisation globale de l'épreuve du Grand Oral
- Une édition et une diffusion retardée des relevés de notes à l'issue du premier groupe d'épreuves.

De manière générale, les modifications réglementaires de dernière minute ont généré une insécurité organisationnelle permanente à tous les niveaux concernés par les examens.

En ce qui concerne le BTS, aux difficultés organisationnelles conséquentes, il convient ainsi d'ajouter une redéfinition des modalités de l'examen (et notamment de celles de la session de rattrapage) qui interroge sur les compétences et les acquis professionnels de certains candidats admis à l'issue du « *second tour* ».

Pour rappel, les informations sur l'organisation de ces épreuves de rattrapage et le contenu n'ont été dévoilés que fin mai et début juin au cours de visioconférences avec l'IGESR et la DGESIP. Le décret d'application de ce rattrapage n'a été publié que le 19 juin. Les candidats ont eu les informations entre les 14 mai et le 25 juin par le biais d'une foire aux questions (...)

L'épreuve de contrôle était composée de deux interrogations orales, l'une portant sur des connaissances et compétences générales, l'autre sur des connaissances et compétences

professionnelles. C'est dans un calendrier très contraint que les DEC, les inspecteurs et les enseignants ont dû organiser l'ensemble de ce rattrapage. De plus, le nombre potentiel de candidats n'était pas limité aux absences liées au Covid-19. Tous les étudiants et apprentis ayant obtenu une moyenne inférieure à 10/20 pouvaient y prétendre. Les obstacles à relever étaient nombreux : convocations d'enseignants déjà mobilisés ailleurs (oraux d'EAF, rattrapage du BAC, etc.), mobilisation d'établissements pour le passage des épreuves, création des sujets... Les IA-IPR ont dû organiser et harmoniser la préparation de sujets pour ces épreuves de 20 minutes de préparation et 20 minutes d'orales en deux semaines. Après la deuxième délibération, les inspecteurs en charge de ces diplômes déplorent que l'image du BTS soit profondément ternie auprès des représentants de la profession qui participaient aux différents jurys.

En effet, le poids de ces deux notes de rattrapage est énorme. Une note obtenue au cours d'une épreuve de quelques minutes pouvait remplacer toutes les moyennes d'enseignement général, même celles obtenues en CCF. Certains étudiants et apprentis ont en effet pu obtenir le diplôme avec des moyennes parfois inférieures à 8 lors de la première session. Des lauréats ont décroché le BTS avec de sérieuses carences, notamment en enseignement professionnel. En outre, l'effet sur les cohortes suivantes inquiète : des élèves peu présents, peu engagés, ont obtenu ainsi un BTS qui décrédibilise le travail proposé par leurs enseignants tout au long de l'année dans les différentes disciplines, et les efforts de leurs camarades.

Si cette session de rattrapage venait à être pérennisée, il conviendrait de redéfinir de manière substantielle les contenus et le déroulement des épreuves pour garantir une crédibilité du diplôme.

La confusion qui a souvent entaché le déroulement des épreuves du baccalauréat et du BTS de la session 2021 ne peut pas être uniquement imputée aux aléas de la crise sanitaire. Le sous-dimensionnement des services des examens, tant en académie qu'au niveau de la Mission de Pilotage des Examens est une réalité qu'il convient de prendre en considération. Quant aux corps d'inspection et aux personnels de direction, ils n'ont pas ménagé leur peine pour épauler les services et pour accompagner les enseignants décontenancés, voire récalcitrants : si le mécontentement souvent légitime de ces derniers a pu être contenu, il n'est pas certain que cela soit encore le cas lors des sessions à venir.

Fabrice BROWET DA
Amiens, membre du BN

Vincent CAMET
DA Lyon, Comité de suivi de la réforme du LEGT



Egalité filles-garçons en classe : mauvais genre ?



Aucun personnel de l'Éducation nationale n'affirmera être opposé à l'égalité entre les filles et les garçons, encore moins au sein de l'École, et pourtant cette question reste souvent sous-estimée, sous-investie et parfois même polémique.

En effet, les chiffres concernant les parcours scolaires au prisme du genre¹ soulignent de manière factuelle une permanence des déterminismes socio-genrés alors que les filles sont plus conformes à la norme scolaire et réussissent mieux toute leur scolarité ; pendant le confinement, elles ont également consacré plus de temps à leurs activités scolaires, avec plus d'autonomie. Mais au terme du cursus scolaire les filles embrassent des métiers beaucoup moins diversifiés - et moins rémunérateurs - que les garçons, préfigurant aussi l'actuelle division sexuée du travail. L'École a pourtant vocation à lutter contre tous les déterminismes : L'enseignement de l'égalité hommes-femmes est notamment prévu par la loi depuis 1989 et l'article L. 121-1 du code de l'éducation : « *Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur(...) contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation. L'Enseignement moral et civique aborde également explicitement ce point qui est incontournable de la formation citoyenne des élèves* ».

Une « illusion de l'égalité » à l'École ?

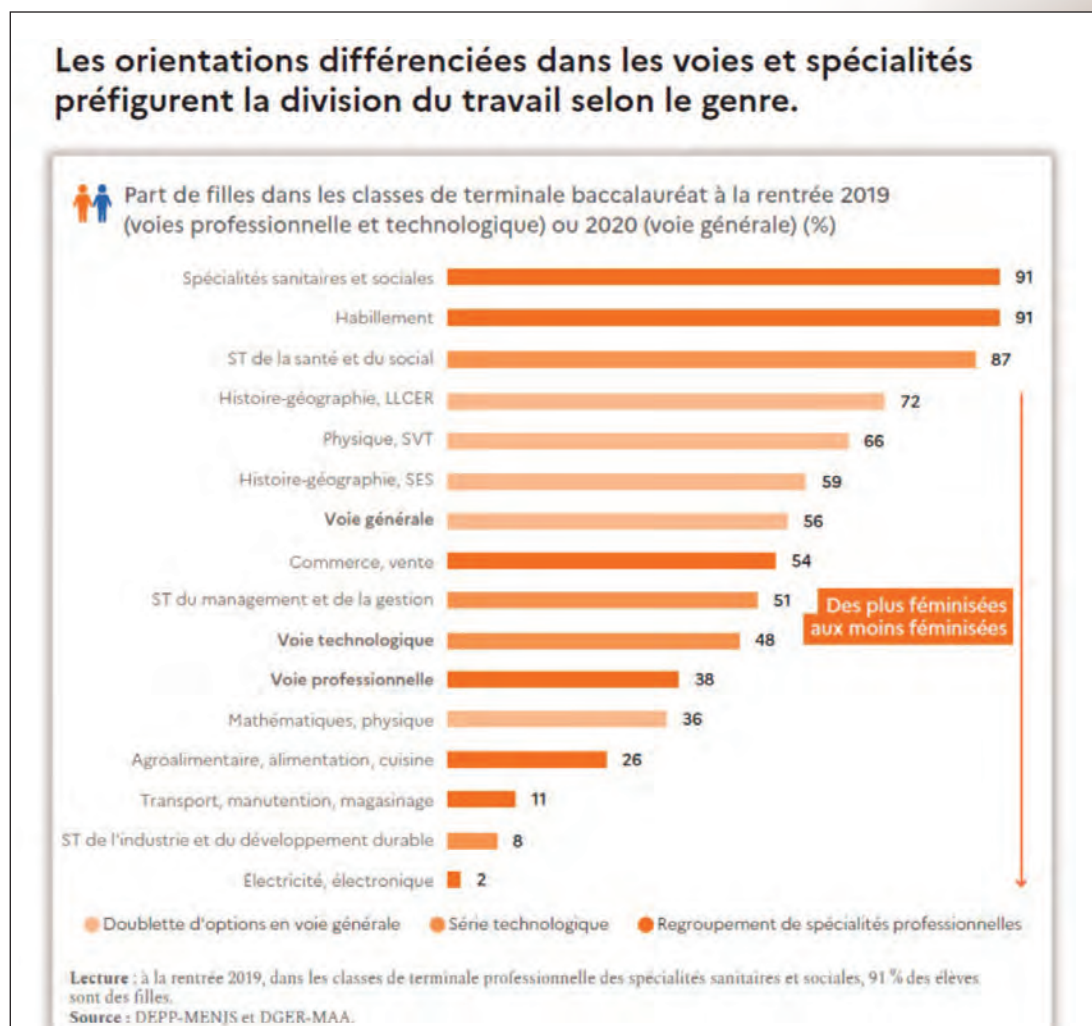
Si l'environnement de l'école et des enfants est marqué par des messages genrés et un marketing ouvertement sexué, l'école perpétue aussi des stéréotypes par un sexisme invisible. Une étude² sur des manuels de lecture de CP actuels confirme que les élèves sont très tôt exposés à des stéréotypes de sexe : 70% des personnages féminins y font le ménage, 22% des femmes seulement ont un métier, dont 3% scientifique, et 33% parmi ces personnages féminins font du sport... cette invisibilisation des places et compétences féminines existent aussi à tous les niveaux de classe et notamment dans les manuels scientifiques. Doublée d'une représentation parfois biaisée des supposées compétences scolaires des filles et des garçons, représentation qui débouche souvent sur des sollicitations pédagogiques différentes et donc sur un encouragement à transgresser cette norme de genre moins fort chez les filles, on obtient en fin de cursus des choix moins ambitieux d'études et moins ouverts en termes de métier.

¹ Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur - Édition 2021

² Centre Hubertine Auclert (2015). MANUELS DE LECTURE DU CP : ET SI ON APPRENAIT L'ÉGALITÉ ?

La vigilance partagée doit donc être à l'œuvre pour déconstruire les stéréotypes au sein de la communauté éducative : ne pas banaliser le sexisme ni entretenir l'idée d'une forme de répartition naturelle des rôles, s'adresser aux élèves sans remarques essentialisantes et réductrices, veiller à utiliser la féminisation des fonctions et métiers³, encourager les enseignants et enseignantes à être attentifs aux modalités de la répartition de la parole en classe, aux types d'activité ou d'évaluation, à la variation des situations d'apprentissage, à la rédaction des appréciations des copies ou des bulletins, au choix des manuels scolaires... Dans l'établissement, ouvrir l'œil : quels affichages dans les lieux communs de l'établissement (contraception, harcèlement, homophobie) ? S'adressent-ils aux filles comme aux garçons ? Ces démarches qui concernent l'accompagnement

des professeurs valent aussi pour leur propre carrière : en rendez-vous de carrière, faire s'exprimer sur les contraintes souvent genrées qui président à certains choix (mutation, préparation de concours, responsabilités⁴ pédagogiques...) : « *Bien qu'aucune distinction sexuée ne soit établie, que ce soit à l'entrée du métier (concours), dans l'exercice de la fonction ou encore dans le système de rémunérations, l'égalité de « droits » entre les deux sexes n'est pas forcément une égalité de faits* » dans l'Education nationale⁵ : des choix souvent contraints font que les femmes y sont par exemple moins bien rémunérées que les hommes et les assignations de genre sont donc aussi un champ de travail pour les IA-IPR dans l'accompagnement des carrières des hommes comme des femmes.



³ La féminisation des noms de métiers, fonction, grade ou titre est recommandée par des circulaires signées du Premier ministre publiées au JORF en date du 11 mars 1986 et du 8 mars 1998 et par le BOEN du 9 mars 2000.

⁴ L'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes, dans le système éducatif

⁵ Penser l'égalité dans les représentations du métier de professeur d'EPS. Enjeux méthodologiques et critiques

L'agenda du Secrétariat général



- 28 septembre IH2EF – rencontre avec la promotion 2021 stagiaires IA-IPR
- 21-22 septembre Congrès Snia-ipr UNSA - Reims
- 15 septembre Conseil supérieur éducation (CSE)
- 15-16 septembre Conseil national UNSA Éducation
- 2 septembre Exécutif national UNSA Éducation
- 27 août CAPN IA-IPR : titularisation stagiaires
- 26 août Bureau national Snia-ipr UNSA
- 13 juillet Audience Directeur Direction de l'Encadrement
- 12 juillet CTMEN textes corps d'inspection



Snia-ipr
UNSA
éducation



Congrès du SNIA-IPR



21 et 22 septembre 2021
au lycée Roosevelt de Reims



Le congrès du SNIA-IPR, initialement prévu les 25 et 26 mars 2020, aura lieu les 21 et 22 septembre 2021 au lycée Roosevelt de Reims.

Le programme en avait été arrêté avant la crise sanitaire lors de la réunion du bureau national du 5 février. Il comprend le rapport d'activités du Secrétaire Général et le bilan financier du trésorier. Les commissions auront en charge la rédaction des motions qui définiront la stratégie du syndicat et qui engageront l'action du SNIA-IPR UNSA pour les 3 prochaines années sur les thématiques suivantes :

- **Statutaire : parcours de carrière et retraite**
- **Missions, métier et qualité de vie au travail**
- **Évaluations de l'école**

Les amendements proposés par les académies seront étudiés en commissions. Le congrès réunit les membres du bureau national, les délégués académiques et les adhérents (leur nombre est déterminé pour chaque académie au prorata des adhésions). Moment important de la vie de notre organisation, il se déroule dans un contexte de crise sanitaire mais également de l'intention affirmée du ministre de la fusion des corps d'inspection.

Programme

Le 21 septembre

Matin

- I. Ouverture du congrès
- II. Rapport d'activités - Bilan Financier - Votes
- III. Prise de parole des DA

Après-midi

- IV. Intervention des invités et des partenaires
- V. Prise de parole des DA (suite)
- VI. Intervention du SG de l'UNSA éducation
- VII. Présentation des motions - orientations générales

Le 22 septembre

Matin

VIII. Travail en ateliers sur les motions :

- **Atelier 1 : Statutaire : parcours de carrière et retraite**
- **Atelier 2 : Métier, Missions et qualité de vie au travail.**
- **Atelier 3 : Évaluations de l'école: établissements, agents, élèves**

IX. Restitution des motions et votes

X. Conclusions



Bulletin d'adhésion

Rejoignez le SNIA-IPR !



DESTINATAIRE

Votre Délégué Académique qui procédera ultérieurement à un envoi groupé (bulletins et cotisations) à **Thierry BRUNET** - Trésorier

ou à l'attention de Christian CHAMPENDAL - SNIA-IPR UNSA - 87 bis av. Georges Gosnat - 94853 IVRY/SEINE

ADHÉRENT*

Je soussigné(e) Mme M.

NOM : Prénom :

Adresse personnelle :

CP : Ville :

Téléphone personnel : Portable :

Adresse électronique :

IA-IPR de (spécialité/discipline) : Académie :

Adhère Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR

COTISATION*

- Membre actif hors classe**, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale).
- Membre actif classe normale** (titulaire ou détaché, **renouvellement de cotisation**), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale).
- Membre actif classe normale** (titulaire ou détaché, **première adhésion**), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale).
- Stagiaire**, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale).
- Membre retraité**, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, bd Aristide BRIAND - 91600 SAVIGNY/ORGE.
- Membre bienfaiteur**, je verse la somme (libre) de

PAIEMENT DE VOTRE COTISATION

Par **virement** : BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE - IBAN FR76 1470 7031 0931 0210 4003 097

Par **chèque** : à l'ordre de **SNIA-IPR** à remettre à votre **Délégué Académique** avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

- Je souhaite Je ne souhaite pas que l'ensemble de ces données figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature : Le / /

SIGNATURE

Adhésion en ligne
en rubrique "formulaires"

Cliquez-ici ! 

* Cochez les cases correspondant à votre situation

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme. Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1bis rue Jean Wiener 75420, Champ-sur-Marne - Siren n° 784 273 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BFC - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 170 384 580 euros - Siège social : 60 avenue de Pierre Melles France 75001 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 452 062 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jellanno - Conception : Insign 2020 - Merci à Isabelle, directrice de crèche, Ophélie, professeur de écoles, Gelles fondatrice, chef de la Défense et Fatoumata, aide soignante, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata, agents de la Fonction publique

